

## **CHAPITRE 13 : CATEGORIES**

Dans le but d'uniformiser les noms attribués aux différentes catégories ainsi que les systèmes de lecture à utiliser dans celles-ci, la Commission des Evénements Historiques impose les noms et systèmes de lecture décrits dans les points suivants.

### 1. **Novice**

- a. Epreuve se déroulant uniquement en fléché métré à une vitesse moyenne maximale de 40 km/h.
- b. Longueur minimale des tronçons : 10 kilomètres.
- c. Faire partir cette catégorie en dernier lieu si plusieurs catégories partent en même temps.
- d. Organiser un briefing spécial pour les concurrents.

### 2. **Touring**

- a. Epreuve se déroulant en fléché métré agrémenté de quelques secteurs en lecture de carte à l'échelle 1/20.000e ou 1/25.000e en couleur et tracée. La carte utilisée doit correspondre à la réalité du terrain.
- b. Le fléché non métré avec orientation est autorisé uniquement de jour à 40 km/h de moyenne maximale et sur une distance de 10% de la totalité de l'épreuve.
- c. Les secteurs de régularité doivent se faire en fléché métré, du moins en ce qui concerne les prises de temps.
- d. Il ne peut y avoir plus de 20% du parcours réalisé en tronçon d'une longueur inférieure à 10 kilomètres.

### 3. **Classic**

- a. Epreuve se déroulant uniquement en fléché métré, fléché non métré (avec ou sans orientation) ou notes littéraires et agrémentée de quelques secteurs en lecture de carte à l'échelle 1/20.000<sup>e</sup>, 1/25.000<sup>e</sup> et 1/50.000<sup>e</sup> en couleur et tracée. La carte utilisée doit correspondre à la réalité du terrain.
- b. Certaines situations peuvent faire l'objet d'un schéma en fléché complexe.
- c. Il ne peut y avoir plus de 30% du parcours réalisé en tronçon d'une longueur inférieure à 10 kilomètres.

4. **Expert**

- a. Epreuve pouvant se dérouler en fléché métré, fléché non métré (avec ou sans orientation), cartes muettes, cartes couleur 1/20.000<sup>e</sup>, 1/25.000<sup>e</sup> et 1/50.000<sup>e</sup> tracées ou à tracer suivant des systèmes clairement expliqués au présent règlement (§ 11 point 1. f.). La carte utilisée doit correspondre à la réalité du terrain.
- b. Certaines situations peuvent faire l'objet d'un schéma en fléché complexe.
- c. Les arêtes de poisson (fléché allemand) peuvent uniquement être utilisées de jour.
- d. Les notes littéraires doivent faire l'objet d'une explication claire dans le briefing écrit.
- e. Pour les arêtes de poisson (fléché allemand) et les cartes muettes, les longueurs de tronçons ne pourront excéder 15 km. Un fragment de carte, comprenant les points d'entrée et de sortie du fléché allemand et/ou carte muette, doit être joint au road-book dans une enveloppe fermée, sauf si un tronçon à la carte précède et suit l'arête de poisson et/ou la carte muette. L'ouverture de l'enveloppe fermée entraînera une pénalité de 150 points.
- f. La longueur totale cumulée des tronçons en fléché allemand et en cartes muettes ne peut excéder 10 % de la longueur totale de l'épreuve.
- g. Chaque section du rallye devra comporter au moins deux secteurs utilisant des systèmes de lecture propres à la catégorie Expert (cartes à tracer, notes littéraires, arêtes de poisson et cartes muettes).